

CMQ-71199-001

Séance du 4 mars 2025

## R É S O L U T I O N 2025-028

## **SALAIRES POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER AU 21 FÉVRIER 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

## **EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU:**

D'AUTORISER le paiement des salaires par dépôt direct :

- Pour le personnel de municipalité pour la période du 08 février au 21 février 2025 pour un total de 16 287,54 \$;
- Pour le personnel de l'aéroport pour la période du 08 février au 21 février 2025 pour un total de 7 891,67 \$.

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Mezzanine, Aile Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 **Téléphone : 418 691-2014** Sans frais : 1 866 353-6767 secretariat@cmo.gouy.gc.ca